

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557

25 février 2016

SOMMAIRE

Aafondation S.à.r.l.	26693	Lavo Capital Group	26702
ADP Germany S.à r.l.	26694	LSF6 Rio S.à r.l.	26706
Afflux	26705	LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l.	26730
Airport Development Corporation S.à r.l. ...	26693	Lux Holdings S.A.	26710
Aviva Investors European Renewable Energy S.A.	26693	Market Overview S.A.	26715
Bettmeralp S.à r.l.	26711	Mencor (Luxembourg) S.A.	26730
Bezons Parc (Lux) S.à.r.l.	26695	Metroteam V S.à r.l.	26712
Chopin Holdings S.à r.l.	26714	Norpel S.à r.l.	26734
DFR SARL	26736	Roermond S.A.	26694
D+H S.à r.l.	26720	Sail Multi-Strategies Fund	26691
eDreams ODIGEO	26692	SC Participations SA	26691
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A.	26736	Sistema Capital Partners S.à r.l.	26694
Est4te Four Holding S.A.	26735	Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l.	26690
Eurofins Scientific SE	26700	Société d'Investissements Ferroviaires	26690
FIDELIS Immobilière S.à.r.l.	26709	Swedish Network Holding S.à r.l.	26690
Ibénex Lux S.A.	26717	UMD United Medical Divisions SARL	26691
Integro International S.à r.l.	26695	Vistor International S.A.	26692
Kam Credit Investors 3 S.à r.l.	26698	Wind Luxembourg S.à r.l.	26692
		WRM Auto-Center	26736

Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.480.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
- transférer l'adresse professionnelle des gérants suivants au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Mark Sears

Kenneth MacRae

Damian Pons

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015204044/18.

(150229037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

SIF S.A., Société d'Investissements Ferroviaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 101.067.

—
I. Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2015

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société et décide de coopter Monsieur Jean-Pierre KESY, employé privé, né le 13 décembre 1966 à Saint-Dizier (France), demeurant professionnellement au 10 Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant jusqu'à la fin de son mandat, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société d'Investissements Ferroviaires

En abrégé SIF S.A.

Référence de publication: 2015204047/17.

(150228972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Swedish Network Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 192.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 195.010.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 25 novembre 2015 les associés de la Société ont décidé de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

Il a en outre été décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait dans le Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swedish Network Holding S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015204055/16.

(150230008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs de Sail Multi-Strategies Fund ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 18 septembre 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Udomsith Kriengprarthana comme Administrateurs de la Sicav avec effet au 4 décembre 2015.

- de co-opter Monsieur Michael Tomlinson (demeurant aux États-Unis, 45 Rockefeller Plaza, NY 10111, New-York) comme administrateur avec effet au 4 décembre 2015 en remplacement de Monsieur Udomsith Kriengprarthana jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour SAIL MULTI-STRATEGIES FUND

HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2015204057/18.

(150229165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

SC Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 140.785.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 9 décembre 2015 a décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean THYSSEN, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1954, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch, de ses fonctions de commissaire aux comptes

La société G.T. Fiduciaires S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015204061/15.

(150229196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

UMD United Medical Divisions SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.341.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 15h00 à Luxembourg

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée prend en compte le changement d'adresse de l'associé:

- Monsieur Zrinko TOLJAN, né le 05/03/1961 à Konjic (Croatie).

Sa nouvelle adresse est la suivante: 25. Maulbronnerstrasse D-71063 Sindelfingen (Allemagne).

2- L'Assemblée prend en compte le changement d'adresse du gérant:

- Monsieur Filip MARUSIC né le 21/12/1979 à Split (Croatie).

Sa nouvelle adresse est la suivante: 11, Silberweg - D-71032 Röblingen (Allemagne).

Philippe CHANTEREAU / Corinne CHANTEREAU / Nathalie DENNEULIN

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2015204158/17.

(150229239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Vistor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.984.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Strassen le 20 avril 2015 à 13.00 heures.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateur de Messieurs Frederik ROB et Joeri STEEMAN (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Karl LOUARN (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015204168/16.

(150228498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.237.

—
EXTRAIT

En date du 18 novembre 2015, AREO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois en tant qu'un organisme de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158948, agissant au nom et pour le compte de son compartiment 3, a transféré:

12.500 parts sociales ordinaires

qu'elle détenait dans la Société, à Wind HoldCo Investments S.à r.l., avec siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201961 qui, par conséquent, détient la totalité des parts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015204179/23.

(150229952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

eDreams ODIGEO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

—
Extrait rectificatif sur le dépôt numéro L150140934 du 31 juillet 2015

Le dépôt numéro L150140934 du 31 juillet 2015 mentionne, entre autre, la cooptation de Mme Amanda Willis en tant qu'administrateur indépendant. Or, cette information est erronée et il convient de lire Mme Amanda Wills.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204201/12.

(150230398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Airport Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 173.187.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société

Le conseil de gérance de la Société décide d'approuver le transfert du siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 avec effet au 11 décembre 2015.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 11 décembre 2015

L'Associé Unique acte les démissions de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. et Monsieur Michael VERHULST de leur mandat en qualité de gérants de la Société avec effet au 11 décembre 2015.

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Sébastien FRANÇOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique) et Madame Anne MAILLARD, née le 22 janvier 1982 à Metz (France), employés privés demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouveaux gérants de la Société avec effet au 11 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- M. Michael HUANG,
- M. Sébastien FRANÇOIS, et
- Mme Anne MAILLARD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015204224/23.

(150230182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Aviva Investors European Renewable Energy S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 26.250.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.875.

Extrait des décisions prises par voie de résolutions circulaires par le Conseil d'Administration de la Société le mardi 27 octobre 2015

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 27 octobre 2015, que:

- M. Erwin BASILIO, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Emmanuel BABINET avec effet au 27 octobre 2015;

Le Conseil d'Administration se constitue donc comme suit au 27 octobre 2015:

- M. Jerome PETIT, Administrateur
- M. Erwin BASILIO, Administrateur
- Mme. Alix VAN ORMELINGEN, Administrateur

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204240/21.

(150230427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Aafondation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 198.302.

Procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 16 juillet 2015

En date du 16 juillet 2015, l'associé unique a décidé ce qui suit:

1. La société MAO INVESTMENTS S.à.R.L, société domiciliée au 8A boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg (Luxembourg) a cédé 100 parts sociales de la société AAFONDATION S.à.R.L, société domiciliée à Luxembourg (Luxembourg), à Monsieur Javier Ayora BRUIX domicilié à Paseo cerro del toro N°16, 28707 SAN SEBASTIAN DE LOS REYES.

Luxembourg, le 16/07/2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204242/17.

(150229602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

ADP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.014.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 décembre 2015, le gérant Monsieur Petr Klimo a été remplacé par la personne suivante:

- Monsieur Szymon Dec, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015204249/16.

(150229733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Roermond S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 165.012.

—
Par lettre recommandée adressée le 8 décembre 2015 à la société ROERMOND S.A. société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société ROERMOND S.A. avec effet immédiat.

Partant, le siège social de ladite société ROERMOND S.A. est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire / Un administrateur

Référence de publication: 2015204018/14.

(150228559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Sistema Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 200.860.

—
Il résulte qu'en date du 8 Décembre 2015:

1. James Body, avec adresse professionnel au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a démissionné en tant que Gérant de Classe B avec effet immédiat.

2. Sergey DROZDOV avec adresse au 20, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet immédiat pour une période indéterminée.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet au 8 Décembre 2015 du 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 26, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 8 Décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204038/18.

(150229303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Bezons Parc (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,91.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 63.482.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 11 décembre 2015

L'Actionnaire accepte la démission du gérant suivant:

- M. Alexis Kamarowsky avec effet au 11 décembre 2015,

L'Actionnaire accepte la nomination du gérant suivant:

- Mr. François Manti, née le 07 octobre 1970 à Algrange (F), avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet au 11 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 Décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015204319/18.

(150230389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Integro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 118.711.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Integro Finance Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118710 and having a share capital of EUR 50,000 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary clerk, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said power of attorney, after having been signed *in* varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Integro International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118711 and having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000) (the Company);

II. The Company was incorporated on the 3rd day of August 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1877, pages 90076 and seq. of October 6, 2006. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, on the 21st of February 2008, published in the Mémorial C number 937 of April 16, 2008;

III. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by two thousand (2,000) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up; and

IV. The Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation; and

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company and, in said capacity, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;
- (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;
- (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company;
- (iv) except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid; and
- (v) it will assume, if any, all liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated the 11th day of the month of December of the year two thousand and fifteen.

Fourth resolution

The Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the members of the board of managers of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties.

Seventh resolution

In light of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed.

The Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation.

The Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and of notary Henri Beck, each of them acting individually:

- (i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax return relating to financial year two thousand and fifteen); and
- (ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the liquidation accounts and closing the Company's liquidation;
- (iii) these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation .

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Integro Finance Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118710 et disposant d'un capital social s'élevant à cinquante mille euros (EUR 50.000) (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de Integro International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118711 et disposant d'un capital social s'élevant à cinquante mille euros (EUR 50.000) (la Société);

II. La Société a été constituée le 3 août 2006 2006, suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial), N° - 1877, pages 90076 et suivantes le 6 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C numéro 937 du 16 avril 2008;

III. Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

IV. L'Associé Unique a une parfaite et complète connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société; et

V. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'agir en qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que:

- (i) les activités de la Société ont cessé;
- (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et indiquent que toutes les dettes connues de la Société ont été réglées ou entièrement provisionnées, à l'exception de celles dues à l'Associé Unique;
- (iii) il recevra le solde de l'intégralité de l'encours des actifs de la Société;
- (iv) à l'exception des charges administratives liées à la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées; et
- (v) il assumera, le cas échéant, toutes les dettes et engagements (y compris les dettes fiscales), connues ou inconnues, de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société en date du 11 décembre deux mille quinze.

Quatrième résolution

L'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder aux membres du conseil de gérance de la Société pleine décharge pour l'accomplissement de leurs mandats et en ce qui concerne des comptes de liquidation.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de transférer à son profit, en tant que boni de liquidation, l'intégralité de l'encours des actifs de la Société et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'effet d'assurer l'opposabilité aux tiers dudit transfert.

Septième résolution

A la lumière des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est, par les présentes, liquidée et que la liquidation est close.

L'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial, au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et de payer l'intégralité des frais liés à la liquidation.

L'Associé Unique décide d'accorder pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et du notaire Henri Beck, chacun agissant individuellement:

- (i) pour effectuer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'effet de compléter et déposer toute déclaration fiscale non déposée de la Société (y compris la déclaration fiscale relative à l'exercice sociale deux mille quinze); et
- (ii) à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires liées au dépôt des comptes de liquidation et à la clôture de la liquidation de la Société;
- (iii) les présents pouvoirs prenant fin une année suivant la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après avoir donné lecture à voix haute, le notaire instrumentaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202670/149.

(150228787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Kam Credit Investors 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.043.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

There appeared:

Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as proxyholder of the sole shareholder of KAM Credit Investors 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 24 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 47 of 10 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.043 (the "Company"), the articles of incorporation of which have for the last time been amended by a deed of the undersigned notary, on 30th April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1532 of 27th June 2013,

by virtue of a proxy given on 29th April 2013, which remain attached to the deed of the undersigned notary of 30 April 2013, documenting the increase of the Company's capital, deed number 4051 of the notary's register (the «Notarial Deed»), registered at Diekirch on 03rd May 2013, Relation: DIE/2013/5688, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number L130074299.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the Notarial Deed, in the English and French version, in relation to the number of shares resulting from the capital increase.

That as a consequence, on page 3 (English version) of the Notarial Deed, the amended article 5 (first paragraph) of the articles of incorporation of the Company under the third resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

«Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million dollar of the United States of America (USD 3,000,000.-) divided into eighty-six thousand (86,000) Series A shares, one thousand (1,000) Series B shares, one thousand (1,000) Series C shares, one thousand (1,000) Series D shares, one thousand (1,000) Series E shares, one thousand (1,000) Series F shares, one thousand (1,000) Series G shares, one thousand (1,000) Series H shares, one thousand (1,000) Series I shares, one thousand (1,000) Series J shares, one thousand (1,000) Series K shares, one thousand (1,000) Series L shares, one thousand (1,000) Series M shares, one thousand (1,000) Series N shares, one thousand (1,000) Series O shares, one thousand (1,000) Series P shares, one thousand (1,000) Series Q shares, one thousand (1,000) Series R shares, one thousand (1,000) Series S shares, one thousand (1,000) Series T shares, one thousand (1,000) Series U shares, one thousand (1,000) Series V shares, one thousand (1,000) Series W shares, one thousand (1,000) Series W1 shares, one thousand (1,000) Series X shares, one thousand (1,000) Series X1 shares one thousand (1,000) Series Y shares, one thousand (1,000)

Series Y1 shares, one thousand (1,000) Series Z shares and one thousand (1,000) Series Z1 shares without nominal value, all of which are fully paid up.”».

That as a consequence, on page 5/6 (French version) of the Notarial Deed, the amended article 5 (first paragraph) of the articles of incorporation of the Company under the third resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

«Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-) divisé en quatre-vingt-six mille (86.000) parts sociales de Série A, mille (1.000) parts sociales de Série B, mille (1.000) parts sociales de Série C, mille (1.000) parts sociales de Série D, mille (1.000) parts sociales de Série E, mille (1.000) parts sociales de Série F, mille (1.000) parts sociales de Série G, mille (1.000) parts sociales de Série H, mille (1.000) parts sociales de Série I, mille (1.000) parts sociales de Série J, mille (1.000) parts sociales de Série K, mille (1.000) parts sociales de Série L, mille (1.000) parts sociales de Série M, mille (1.000) parts sociales de Série N, mille (1.000) parts sociales de Série P, mille (1.000) parts sociales de Série P, mille (1.000) parts sociales de Série Q, mille (1.000) parts sociales de Série R, mille (1.000) parts sociales de Série S, mille (1.000) parts sociales de Série T, mille (1.000) parts sociales de Série U, mille (1.000) parts sociales de Série V, mille (1.000) parts sociales de Série W, mille (1.000) parts sociales de Série W1, mille (1.000) parts sociales de Série X, mille (1.000) parts sociales de Série X1, mille (1.000) parts sociales de Série Y, mille (1.000) parts sociales de Série Y1, mille (1.000) parts sociales de Série Z et mille (1.000) parts sociales de Série Z1 sans valeur nominale, et toutes sont entièrement libérées.».

The said appearing person, acting in his above stated capacity, declares herewith that all the other articles and passages of the above Notarial Deed shall remain unchanged and requests the undersigned notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'associé unique de KAM Credit Investors 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché du Luxembourg en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 47 du 10 janvier 2011 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 157.043 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 30 avril 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1532 en date du 27 juin 2013,

en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2013, qui restera annexée à l'acte établi par le notaire instrumentant, documentant l'augmentation du capital de la Société, acte numéro 4051 du répertoire du notaire (l'«Acte Notarié»), enregistré à Diekirch le 03 mai 2013, Relation: DIE/2013/5688, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L130074299.

Lequel comparant, agissant en la susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte Notarié, dans la version anglaise et française, concernant le nombre de parts sociales résultant d'une augmentation de capital.

En conséquence, à la page 3 (version anglaise) dudit Acte Notarié, l'article 5 (premier alinéa) modifié des statuts de la Société sous la troisième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

«Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million dollar of the United States of America (USD 3,000,000.-) divided into eighty-six thousand (86,000) Series A shares, one thousand (1,000) Series B shares, one thousand (1,000) Series C shares, one thousand (1,000) Series D shares, one thousand (1,000) Series E shares, one thousand (1,000) Series F shares, one thousand (1,000) Series G shares, one thousand (1,000) Series H shares, one thousand (1,000)

Series I shares, one thousand (1,000) Series J shares, one thousand (1,000) Series K shares, one thousand (1,000) Series L shares, one thousand (1,000) Series M shares, one thousand (1,000) Series N shares, one thousand (1,000) Series O shares, one thousand (1,000) Series P shares, one thousand (1,000) Series Q shares, one thousand (1,000) Series R shares, one thousand (1,000) Series S shares, one thousand (1,000) Series T shares, one thousand (1,000) Series U shares, one thousand (1,000) Series V shares, one thousand (1,000) Series W shares, one thousand (1,000) Series W1 shares, one thousand (1,000) Series X shares, one thousand (1,000) Series X1 shares one thousand (1,000) Series Y shares, one thousand (1,000) Series Y1 shares, one thousand (1,000) Series Z shares and one thousand (1,000) Series Z1 shares without nominal value, all of which are fully paid up.”».

En conséquence, à la page 5/6 (version française) dudit Acte Notarié, l'article 5 (premier alinéa) modifié des statuts de la Société sous la troisième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

«Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-) divisé en quatre-vingt-six mille (86.000) parts sociales de Série A, mille (1.000) parts sociales de Série B, mille (1.000) parts sociales de Série C, mille (1.000) parts sociales de Série D, mille (1.000) parts sociales de Série E, mille (1.000) parts sociales de Série F, mille (1.000) parts sociales de Série G, mille (1.000) parts sociales de Série H, mille (1.000) parts sociales de Série I, mille (1.000) parts sociales de Série J, mille (1.000) parts sociales de Série K, mille (1.000) parts sociales de Série L, mille (1.000) parts sociales de Série M, mille (1.000) parts sociales de Série N, mille (1.000) parts sociales de Série P, mille (1.000) parts sociales de Série P, mille (1.000) parts sociales de Série Q, mille (1.000) parts sociales de Série R, mille (1.000) parts sociales de Série S, mille (1.000) parts sociales de Série T, mille (1.000) parts sociales de Série U, mille (1.000) parts sociales de Série V, mille (1.000) parts sociales de Série W, mille (1.000) parts sociales de Série W1, mille (1.000) parts sociales de Série X, mille (1.000) parts sociales de Série X1, mille (1.000) parts sociales de Série Y, mille (1.000) parts sociales de Série Y1, mille (1.000) parts sociales de Série Z et mille (1.000) parts sociales de Série Z1 sans valeur nominale, et toutes sont entièrement libérées.».

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques dudit Acte Notarié restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GAUZES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21182. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201751/132.

(150226777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Eurofins Scientific SE, Société Européenne.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 167.775.

L'an deux mille quinze, le septième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Maître Yann PAYEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de la société EUROFINS SCIENTIFC S.E., une société européenne ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167775 (ci-après la «Société»),

en vertu d'une délégation de pouvoirs lui conférée suivant résolutions prises en date du 7 décembre 2015 (un extrait desdites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement).

Le comparant a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société est immatriculée comme «Société Européenne» auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg depuis le 30 mars 2012, et les statuts de cette dernière (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1157 du 5 mai 2015.

2. Le capital social de la Société était, avant la réalisation de l'Augmentation de Capital (tel que ce terme est défini ci-après), fixé dans les Statuts à un million cinq cent vingt mille quatre cent quarante-quatre Euros et soixante-dix centimes d'Euro (1.520.444,70 EUR), représenté par quinze millions deux cent quatre mille quatre cent quarante-sept (15.204.447) actions de même catégorie, portant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR).

3. Aux termes de l'article 8bis des Statuts:

- le capital autorisé de la Société (le «Capital Autorisé») est fixé à un montant global maximal de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000 EUR) constitué de vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune;

- le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions aux conditions qui lui conviendront et particulièrement faire cela sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants concernant les actions à émettre dans les limites du Capital Autorisé;

- le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

4. Suivant les pouvoirs ainsi conférés par les Statuts au Conseil d'Administration, ce dernier a, pendant la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015, procédé à l'émission d'un nombre total de cent soixante-dix-neuf mille neuf cent sept (179.907) actions ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) (tel qu'il résulte d'une attestation délivrée en date du 3 décembre 2015 par BNP Paribas Securities Services, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée) suite à l'exercice de stock options et de bons de souscription d'actions («BSA») émis par la Société, comme suit:

i. l'émission de huit mille deux cent quatre-vingt-douze (8.292) actions ordinaires de la Société (FR0000038259) issues de l'exercice de seize mille cinq cent quatre-vingt-quatre (16.584) BSA (FR0010891796), pour un montant de trois cent trente-et-un mille six cent quatre-vingts Euros (331.680 EUR);

ii. l'émission de cent soixante et onze mille six cent quinze (171.615) actions ordinaires de la Société (FR0000038259) issues de levées de stock-options pour un montant de huit millions cent trente-sept mille quatre-vingt-cinq Euros et quatre-vingt-cinq centimes d'Euro (8.137.085,85 EUR).

5. La Société a ainsi reçu en numéraire un montant total de huit millions quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-cinq Euros et quatre-vingt-cinq centimes d'Euros (8.468.765,85 EUR), alloué comme suit:

- dix-sept mille neuf cent quatre-vingt dix Euros et soixante-dix centimes d'Euros (17.990,70 EUR) inscrits au capital social de la Société; et

- huit millions quatre cent cinquante mille sept cent soixante-quinze Euros et quinze centimes d'Euro (8.450.775,15 EUR) inscrits en compte de prime d'émission.

6. Toutes les actions émises dans le cadre de l'exercice des BSA et des levées de stock options ont une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune, jouissent des mêmes droits et avantages que toutes actions ordinaires de la Société et ont été libérées intégralement ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, sur base de l'attestation de BNP Paribas Securities Services susmentionnée.

7. En conséquence de tout ce qui précède, le premier alinéa de l'article 7 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent trente-huit mille quatre-cent trente-cinq Euros et quarante centimes d'Euro (1.538.435,40 EUR), divisé en quinze millions trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent cinquante-quatre (15.384.354) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR), toutes de même catégorie».

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais - évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à EUR 4.250 (quatre mille deux cent cinquante euros).

Constatacion

Le notaire soussigné constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française uniquement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Payen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28175. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202510/84.

(150227476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Lavo Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.893.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the private limited liability company "LAVO CAPITAL GROUP", with registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 178893, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 25 June 2013, published in the Mémorial C number 105255 of 7 September 2013;

Put into liquidation pursuant to a deed received by the undersigned notary on June 29, 2015 published in the Mémorial C number 2299 of August 28, 2015;

having a subscribed share capital fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgement and approval of the auditor's report (the "Auditor's Report");
2. Acknowledgement and approval of the liquidator's report (the "Liquidator's Report");
3. Acknowledgement and approval of the liquidation accounts (the "Liquidation's Accounts");
4. Full discharge of liability (quitus) to be granted to the liquidator and to the auditor for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company;
5. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the Liquidation Accounts;
6. Approval of the termination and closing of the liquidation;
7. Approval of the storage of the books of the Company for a period of five years at its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
8. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder, present or represented, as well as the number of his shares, is shown on an attendance list; this attendance list is signed by the sole shareholder or the proxy of the represented partner, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented partner, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the sole shareholder, present or represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to approve the Auditor's Report, a copy of which will remain attached to the present deed.

Second resolution

The general meeting resolves to approve the Liquidator's Report, a copy of which will remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting resolves to approve the Liquidation's Accounts, a copy of which will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The general meeting resolves to grant full discharge of liability (quitus) to the liquidator and to the auditor for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.

Fifth resolution

The general meeting acknowledges that the sole shareholder of the Company will assume any existing debt of the Company and resolves to approve the transfer of the remaining assets and liabilities of the Company to the Company's sole shareholder as reflected in the Liquidation Accounts and with effect as of the date of the present deed.

Sixth resolution

The general meeting declares the liquidation of the Company closed with effect as at today.

Seventh resolution

The general meeting resolves to approve the storage of the books of the Company for a period of five years at its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de associés de la société à responsabilité limitée «LAVO CAPITAL GROUP», avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 178893, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105255 du 7 septembre 2013,

La société a été mise en liquidation suivante un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 29 juin 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2299 du 28 août 2015;

le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) représenté par représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance et approbation du rapport du commissaire (le «Rapport du Commissaire»);
2. Reconnaissance et approbation du rapport du liquidateur (le «Rapport du Liquidateur»);
3. Reconnaissance et approbation des comptes de liquidation (les “Comptes de Liquidation”);
4. Pleine décharge de responsabilité (quitus) à accorder au liquidateur et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société;
5. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à l'associé unique conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Liquidation;
6. Approbation de la terminaison et clôture de la Liquidation de la Société;
7. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années à son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
8. Divers;

B) Que l'associé unique, présent ou représenté, ainsi que le nombre de parts sociales possédées, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'associé présent ou son mandataire, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'associé unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'associé unique, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de reconnaître et d'approuver le Rapport du Commissaire, dont une copie restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconnaître et d'approuver le Rapport du Liquidateur, dont une copie restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reconnaître et d'approuver les Comptes de Liquidation, dont une copie restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner pleine décharge de responsabilité (quitus) au liquidateur et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée reconnaît que l'associé unique s'engage à régler tout le passif de la Société et décide d'approuver le transfert des actifs et passifs de la Société à l'associé unique conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée déclare la liquidation de la Société clôturée avec effet à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années à son siège social au 75, Parc d'Activités, L8308 Capellen

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015201782/155.

(150226754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Afflux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.394.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. Monsieur André BONNEVIALLE, gérant de sociétés, né à Toulon (France), le 15 février 1961, demeurant à L-2523 Luxembourg, 8, rue Jean Schoetter.

2. Madame Marie Dominique RAFFY, épouse BONNEVIALLE, gérante de société, née à Agen (France), le 11 avril 1961, demeurant à L-2523 Luxembourg, 8, rue Jean Schoetter.

3. Madame Solène BONNEVIALLE, commercial analyst, née à Toulon (France), le 19 août 1986, demeurant Flat 126, Marlborough, 61 Walton Street, GBSW3 2JZ Londres, (UK),

ici représentée par Monsieur André BONNEVIALLE, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "AFFLUX", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165394, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 26 janvier 2012,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune;

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les "Associés");

4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat;

6) Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, lesquels auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que les liquidateurs requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de Monsieur André BONNEVIALLE à L-2523 Luxembourg, 8, rue Jean Schoetter.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BONNEVIALLE, M. D. RAFFY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 décembre 2015. 2LAC/2015/28309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202215/61.

(150228440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 477.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the RCS) under number B 91.796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee of the undersigned notary, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 3 December 2015.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 786,375.- (seven hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five euro), registered with the RCS under number B 142.934 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 November 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2869 dated 1st December 2008, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 22 September 2015 published in the Memorial under number 3119 dated 16 November 2015 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 6,291 (six thousand two hundred ninety-one) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 309,000.- (three hundred nine thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 786,375.- (seven hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 477,375.- (four hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five euro) by way of the cancellation of 2,472 (two thousand four hundred seventy-two) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 309,000.- (three hundred nine thousand euro), and as a result thereof (b) the reimbursement to the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 309,000.- (three hundred nine thousand euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 477,375.- (four hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,819 (three thousand eight hundred nineteen) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 309,000.- (three hundred nine thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 786,375.- (seven hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 6,291 (six thousand two hundred ninety-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 477,375.- (four hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,819 (three thousand eight hundred nineteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 2,472 (two thousand four hundred seventy-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 309,000.- (three hundred nine thousand euro), and then

(b) reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of EUR 309,000.- (three hundred nine thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds 3,819 (three thousand eight hundred nineteen) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 477,375.- (four hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,819 (three thousand eight hundred nineteen) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91.796 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée du notaire instrumentaire, ayant son adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 3 décembre 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSF6 Rio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 786.375,- (sept cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 142.934 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 3 novembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2869 du 1^{er} décembre 2008, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 22 septembre 2015 publié au Mémorial sous le numéro 3119 du 16 novembre 2015 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 6.291 (six mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 309.000,- (trois cent neuf mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 786.375,- (sept cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 477.375,- (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros), par le biais (a) de l'annulation de 2.472 (deux mille quatre cent soixante-douze) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 309.000,- (trois cent neuf mille euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé Unique d'un montant total de EUR 309.000,- (trois cent neuf mille euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 477.375,- (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 3.819 (trois mille huit cent dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de L'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, d'un montant de EUR 309.000,- (trois cent neuf mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 786.375,- (sept cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 6.291 (six mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 477.375,- (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 3.819 (trois mille huit cent dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 2.472 (deux mille quatre cent soixante-douze) parts sociales ordinaires

ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 309.000,- (trois cent neuf mille euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé Unique un montant global de EUR 309.000,- (trois cent neuf mille euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 3.819 (trois mille huit cent dix-neuf) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 477.375,- (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 3.819 (trois mille huit cent dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune. »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de L'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 décembre 2015. 2LAC/2015/27942. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201804/178.

(150226670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

FIDELIS Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 428, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 109.941.

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain GROSSKLOS, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 1973, demeurant à L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.

Lequel comparant déclare être l'associé unique et gérant unique de la société à responsabilité limitée «FIDELIS Immobilière S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER notaire de résidence à Bettembourg, en date du 2 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1443 du 23 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109941.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch à L-5886 Hesperange, 428, route de Thionville, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Hesperange."

L'autre alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain Grossklos, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202541/38.

(150228230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Lux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg.

R.C.S. Luxembourg B 191.339.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX HOLDINGS S.A.", avec siège social à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 191.339, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2014, publié au Mémorial C, numéro 3590 du 27 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohammed EL YAAGOUBI, manager, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle à L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle à L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: EL YAAGOUBI, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201807/49.

(150226225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Bettmeralp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 162.514.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den ersten Tag im Monat Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Frau Gabriella GERITS, frühere BUSKE, Kapitän und Schiffsführer, geboren am 29. Dezember 1969 in Dunaujvaros (Ungarn), wohnhaft in H-2458 Kulcs, Arany J.u. 100 (Ungarn), und

2.- Herr Jozsef NAGY, Kapitän und Schiffsführer, geboren am 12. Mai 1954 in Szekesfehervar (Ungarn), wohnhaft in H-2481 Velence, Gardonyi G.u. 34 (Ungarn), hier vertreten durch Frau Gabriella GERITS, frühere BUSKE, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche, nachdem sie „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

Die Erschienenen bitten den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft BETTMERALP S.à r.l. mit Sitz in L-7516 Rollingen-Mersch, 12, rue Belle-Vue, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg Nummer B 162.514, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 8. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2222 vom 21. September 2011, letztmalig abgeändert durch eine Berichtigungsurkunde des unterzeichnenden Notars am 6. August 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2505 vom 9. Oktober 2013 (die "Gesellschaft");

- Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von 12.500.-EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) hat, aufgeteilt in 100 (hundert) Anteile von 125.- EUR (hundertfünfundzwanzig Euro) je Anteil und jeweils voll einbezahlt.

- Dass Frau Gabriella GERITS, und Herrn Jozsef NAGY, beide vorbenannt, alleinige Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind und ausdrücklich erklären, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflösen zu wollen, diese in Liquidation zu setzen und Herrn Jozsef NAGY, vorbenannt, als Liquidator zu bestimmen.

- Dass die Komparenten sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberufen, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

- Dass die Komparenten genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft BETTMERALP S.à r.l. besitzen, und die Passiva übernommen haben.

- Dass der Liquidationsbericht nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigelegt bleibt.

Die Komparenten ernennen zum Prüfungskommissar Frau Péterné ROTSCHADL, Rentnerin, geboren in Szeged/Magyarország (Ungarn) am 1. Februar 1948, wohnhaft in H-2458 Kulcs, Arany J.u. 100 (Ungarn), mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch die Komparanten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmen sie den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, billigen die Liquidationskonten, und erteilen Frau Péterné ROTSCHADL, vorbenannt, Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

Dass sie in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung den Abschluss der Liquidierung beschliessen und feststellen, dass die Gesellschaft definitiv aufgelöst ist.

Dass sie den Geschäftsführern, den Liquidatoren sowie dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilen;

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in H-2458 Kulcs, Arany J.u. 100 (Ungarn), aufbewahrt bleiben werden.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Gabriella Gerits, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 38274. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015202304/59.

(150227759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Metroteam V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 196.081.

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) MRN INVEST, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent euros (EUR 15.488.900), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.732,

ici représentée par:

- Mme Bénédicte Moens-Colleaux, en sa qualité de gérant de classe A; et
- M. Francesco Cavallini, en sa qualité de gérant de classe B;

2) JL INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept millions deux mille trente-quatre euros (7.002.034), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.434,

ici représentée par:

- Mme Bénédicte Moens-Colleaux, en sa qualité de gérant de classe A; et
- M. Francesco Cavallini, en sa qualité de gérant de classe B;

3) ALEPH INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept millions deux mille soixante-huit euros (7.002.068), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.431,

ici représentée par:

- Mme Bénédicte Moens-Colleaux, en sa qualité de gérant de classe A; et
- M. Francesco Cavallini, en sa qualité de gérant de classe B;

4) Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, ayant un capital social de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 419.838.545,

ici représentée par M. Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 4 décembre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Metroteam V S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.081, constituée selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1433 en date du 6 juin 2015. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1614, en date du 30 juin 2015.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million vingt-cinq mille cent un euros (EUR 1.025.101) représenté par un million vingt-cinq mille cent un (1.025.101) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à celui d'un million trois cent vingt-cinq mille cent un euros (EUR 1.325.101), par l'émission de trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000), augmentant le capital social actuel d'un montant d'un million vingt-cinq mille cent un euros (EUR 1.025.101) représenté par un million vingt-cinq mille cent un (1.025.101) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à celui d'un million trois cent vingt-cinq mille cent un euros (EUR 1.325.101), par l'émission de trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par Astorg Partners SAS, précitée, pour le prix de trois cent mille euros (EUR 300.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-cinq mille cent un euros (EUR 1.325.101) représenté par un million trois cent vingt-cinq mille cent un (1.325.101) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. MOENS-COLLEAUX, F. CAVALLINI, V. HEMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21180. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201828/87.

(150226750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Chopin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.642.254,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.919.

—
EXTRAIT

En date du 11 décembre 2015,

- Theatre Directorship Services Lambda S.à r.l., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 1 part sociale de classe A, 1 part sociale de classe B, 1 part sociale de classe C, 1 part sociale de classe D, 1 part sociale de classe E, 1 part sociale de classe F, 1 part sociale de classe G et 1 part sociale de classe H;

- Cordusio Societa Fiduciaria, associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 107.866 parts sociales de classe A, 107.872 part sociale de classe B, 107.872 part sociale de classe C, 107.867 part sociale de classe D, 107.879 part sociale de classe E, 107.879 part sociale de classe F, 107.879 part sociale de classe G et 107.879 part sociale de classe H;

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 238 parts sociales de classe A, 238 parts sociales de classe B, 237 parts sociales de classe C, 237 parts sociales de classe D, 237 parts sociales de classe E, 237 parts sociales de classe F, 237 parts sociales de classe G et 237 parts sociales de classe H;

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 235 parts sociales de classe A, 236 parts sociales de classe B, 236 parts sociales de classe C, 236 parts sociales de classe D, 236 parts sociales de classe E, 236 parts sociales de classe F, 236 parts sociales de classe G et 236 parts sociales de classe H;

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 24 parts sociales de classe A, 24 parts sociales de classe B, 24 parts sociales de classe C, 23 parts sociales de classe D, 23 parts sociales de classe E, 23 parts sociales de classe F, 23 parts sociales de classe G et 23 parts sociales de classe H;

- CVC European Equity Partners V (A) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 493 parts sociales de classe A, 493 parts sociales de classe B, 494 parts sociales de classe C, 494 parts sociales de classe D, 494 parts sociales de classe E, 494 parts sociales de classe F, 494 parts sociales de classe G et 494 parts sociales de classe H;

- CVC European Equity Partners V (B) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 491 parts sociales de classe A, 491 parts sociales de classe B, 492 parts sociales de classe C, 492 parts sociales de classe D, 492 parts sociales de classe E, 492 parts sociales de classe F, 492 parts sociales de classe G et 492 parts sociales de classe H;

- CVC European Equity Partners V (C) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 518 parts sociales de classe A, 518 parts sociales de classe B, 518 parts sociales de classe C, 518 parts sociales de classe D, 519 parts sociales de classe E, 519 parts sociales de classe F, 519 parts sociales de classe G et 519 parts sociales de classe H;

- CVC European Equity Partners V (D) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 36 parts sociales de classe A, 36 parts sociales de classe B, 37 parts sociales de classe C, 37 parts sociales de classe D, 37 parts sociales de classe E, 37 parts sociales de classe F, 37 parts sociales de classe G et 37 parts sociales de classe H;

- CVC European Equity Partners V (E) L.P., associé de la Société a transféré à Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 195.000 et ayant un capital social de 1.311.743,70 euros, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, consistant en 42 parts sociales de classe A, 42 parts sociales de classe B, 42 parts sociales de classe C, 41 parts sociales de classe D, 41 parts sociales de classe E, 41 parts sociales de classe F, 41 parts sociales de classe G et 41 parts sociales de classe H.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015202342/75.

(150227355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Market Overview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.395.

En l'an deux mille quinze, le trentième (30^{ème}) jour de novembre,

par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Market Overview S.A., une société anonyme constitué et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.395 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Memorial) numéro 1072 du 25 octobre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 24 septembre 2014, publié au Memorial numéro 3305 du 7 novembre 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marisa GOMES, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Pétange (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne comme scrutateur de l'Assemblée Madame Laetitia ZUANEL, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Pétange (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société sont représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que les dix-huit millions trois mille cent (18.003.100) actions de la Société, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, divisées en (i) neuf cent mille cent cinquante-six (900.156) actions ordinaires de catégorie A et (ii) dix-sept millions cent deux mille neuf cent quarante-quatre (17.102.944) actions préférentielles rachetables de catégorie B, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est dûment constituée et que le Bureau peut valablement délibérer et se prononcer sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué au préalable aux actionnaires de la Société.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification des articles 5 et 16 des statuts de la Société afin de refléter la prolongation du terme des actions de Catégorie B (tel que définis dans les statuts de la Société) et leurs modalités; et

2. Divers.

L'Assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5 et 16 des Statuts afin que ceux-ci soient libellés et se lisent désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingts millions trente et un mille euros (EUR 180.031.000.), représenté par dix-huit millions trois mille cent (18.003.100) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, et divisé de la façon suivante:

- Neuf cents mille cent cinquante-six (900.156) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix-sept millions cent deux mille neuf cent quarante-quatre (17.102.944) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B (dénommées collectivement «Catégories» et individuellement «Catégorie») peuvent en tout temps être converties en actions au porteur et inversement.

Les actions de chaque Catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la Catégorie A, restera attaché aux actions de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de Catégorie B, restera attaché aux actions de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale sera réduit proportionnellement à celle-ci.

Les actions de Catégorie B sont rachetables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra racheter les actions de Catégorie B au plus tard le 1^{er} décembre 2025 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, ainsi que, le cas échéant, le montant des Dividendes Préférentiels (ci-après définis) non encore déclarés et payés, constatés en date du 1^{er} décembre 2025. Le rachat interviendra dès que la Société disposera des réserves distribuables requises par la loi du 10 août 1915 pour ce faire.

Les actions de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, et, si nécessaire, la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de sa première année sociale commençant le 1^{er} janvier 2006, les détenteurs des actions de Catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de Euribor 12 mois l'année (calculée sur une base de 360 jours par an) sur la valeur nominale des actions de Catégorie B et le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B (le Dividende Préférentiel).

Les détenteurs d'actions de Catégorie B n'ont droit au Dividende Préférentiel qu'aux conditions suspensives suivantes (les Conditions Suspensives): (i) la Société doit avoir des bénéfices distribuables ou, dans le cas d'une distribution de dividendes intérimaires, des montant distribuables tels que spécifiés à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales au moins égaux au montant du Dividende Préférentiel et (ii) le paiement du Dividende Préférentiel est déclaré par le conseil d'administration conformément à l'article 8 des statuts ou, le cas échéant, par l'assemblée générale. Si le montant total des bénéfices distribuables de la Société au moment de la déclaration du Dividende Préférentiel est inférieur au montant du Dividende Préférentiel calculé en vertu du paragraphe précédent, le Dividende Préférentiel sera réduit au montant total des bénéfices distribuables de la Société à ce même moment.

Nonobstant toute clause contraire, l'assemblée générale de la Société aura l'obligation de déclarer et la Société aura l'obligation de payer (i) le Dividende Préférentiel en totalité si des bénéfices distribuables suffisants sont constatés dans les comptes annuels de la société ou (ii) dans le cas où le bénéfice distribuable constaté est inférieur au Dividende Préférentiel, une partie du Dividende Préférentiel à concurrence des bénéfices distribuables constatés.

Les détenteurs des actions de Catégorie A auront droit aux bénéfices distribuables restants une fois que les Dividendes Préférentiels ont été payés entièrement. Les Dividendes Préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des actions sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne. En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote et aux dividendes est exclusivement réservé à l'usufruitier...

« **Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et éventuel Dividende Préférentiel étant entendu qu'en ce qui concerne ce dernier, la Société ait un bénéfice distribuable au moins égal aux Dividendes Préférentiels.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursé de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de Catégorie B, les montants disponibles (en ce compris ceux alloués aux détenteurs des actions de Catégorie A) seront alloués par priorité aux détenteurs d'actions de Catégorie B au prorata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement.»

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent document ayant été donnée au représentant des parties comparantes, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015201837/125.

(150226119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Ibénex Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.065.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Ibénex Lux S.A." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 191065, incorporated by deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 October 2014, published in the Mémorial C number 3463 of November 19, 2014 and whose articles of association have been amended by the same notary on December 15, 2014, published in the Mémorial C number 203 of January 27, 2015.

The meeting is opened by Monsieur Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, being in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Monsieur Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Conversion of the 211 Class ADP-G Shares held by each of the Class ADP-G shareholders into 844 Class AO Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and subsequent amendment to first paragraph of article 5.1. of the article of association which will henceforth have the following wording:

«The share capital is set at fifty four thousand eight hundred eighty eight Euro (EUR 54,888.-) represented by:

(a) fifteen thousand six hundred and fifty-six (15,656) class ADP-G shares (the Class ADP-G Shares);

(b) nineteen thousand seven hundred two (19,702) class ADP-I shares (the Class ADP-I Shares); and

(c) nineteen thousand five hundred and ten (19,530) class AO shares (the Class AO Shares)

all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.»

2) Resignation of the French simplified joint-stock company ALOIS FINANCE as supervisory auditor with immediate effect and discharge.

3) Appointment of the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, as supervisory auditor with immediate effect until the end of the statutory general meeting of 2020.

4) Granting of discharge to resigning class C director, Mr. Julien NAZEYROLLAS, for the performance of his mandate until his resignation.

5) Ratification of the co-optation of Mr. Sébastien ANDRE as class C director of the Company, decided by the board of Directors on May 27, 2015 and appointment of Mr. Sébastien ANDRE as class C director until the end of the statutory general meeting of 2020.

II. The shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed “ne varietur” by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter’s office.

The proxies of the represented shareholders signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert 211 Class ADP-G Shares held by each of the Class ADP-G shareholders into 844 Class AO Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and subsequent decides to amend the first paragraph of article 5.1. of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The share capital is set at fifty four thousand eight hundred eighty eight Euro (EUR 54,888.-) represented by:

(a) fifteen thousand six hundred and fifty-six (15,656) class ADP-G shares (the Class ADP-G Shares);

(b) nineteen thousand seven hundred two (19,702) class ADP-I shares (the Class ADP-I Shares); and

(c) nineteen thousand five hundred and ten (19,530) class AO shares (the Class AO Shares)

all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the French simplified joint-stock company Aloïs Finance as supervisory auditor of the Company with immediate effect and to grant discharge to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

Third resolution

The meeting decides to appoint the private limited company COMCOLUX S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg B 58.545), with its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, as supervisory of the Company with immediate effect and until the end of the statutory general meeting of 2020.

Fourth resolution

The meeting decides to grant full and entire discharge to the resigning class C director, Mr. Julien NAZEYROLLAS, for the exercise of his mandate until his resignation.

Fifth resolution

The meeting decides to ratify the co-option of Mr. Sébastien ANDRE as class C director of the Company decided by the board of directors on May 27, 2015 and to appoint Mr. Sébastien ANDRE as class C director until the end of the statutory general meeting of 2020.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company is estimated at about one thousand one hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Ibénex Lux S.A.» (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 191065, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 octobre 2014, publié au Mémorial C numéro 3463 du 19 novembre 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois pardevant le même notaire en date du 15 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 203 du 27 janvier 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Conversion des 211 actions de classe ADP-G détenues par chacun des actionnaires de classe ADP-G en 844 actions de classe AO ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5.1. des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 54.888,-) représenté par:

(a) quinze mille six cent cinquante-six (15.656) actions de classe ADP-G (les Actions de Classe ADP-G);

(b) dix-neuf mille sept cent deux (19.702) actions de classe ADP-I (les Actions de Classe ADP-I); et

(c) dix-neuf mille cinq cent trente (19.530) actions de classe AO (les Actions de Classe AO);

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

2) Démission de la société française par actions simplifiées ALOIS FINANCE comme commissaire aux comptes avec effet immédiat et décharge.

3) Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en sa qualité de commissaire avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4) Décharge à l'administrateur démissionnaire de classe C, Monsieur Julien NAZEYROLLAS, pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

5) Ratification de la cooptation de Monsieur Sébastien André en sa qualité d'administrateur de Classe C, décidée par le conseil d'administration en date du 27 mai 2015 et nomination de Monsieur Sébastien ANDRE en sa qualité d'administrateur de classe C jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

II. Que les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les 211 actions de classe ADP-G détenues par chacun des actionnaires de classe ADP-G en 844 actions de classe AO ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1. des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 54.888,-) représenté par:

(a) quinze mille six cent cinquante-six (15.656) actions de classe ADP-G (les Actions de Classe ADP-G);

(b) dix-neuf mille sept cent deux (19.702) actions de classe ADP-I (les Actions de Classe ADP-I); et

(c) dix-neuf mille cinq cent trente (19.530) actions de classe AO (les Actions de Classe AO);

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société française par actions simplifiées Aloïs Finance en sa qualité de commissaire de la Société avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg B 58.545), ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en qualité de commissaire de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à l'administrateur démissionnaire de classe C, Monsieur Julien NAZEYROLLAS, pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Sébastien ANDRE en qualité d'administrateur de classe C décidée par le conseil d'administration en date du 27 mai 2015 et de nommer Monsieur Sébastien ANDRE en qualité d'administrateur de classe C jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015201690/164.

(150226808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

D+H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.338.002,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.094.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D+H Ltd, a corporation governed by the laws of Ontario, having its registered office at 939, Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, Ontario, M4G 4H7, Canada, registered with the trade and companies register of Ontario under number 1840733 (the Sole Shareholder), in its capacity as sole shareholder of D+H S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 40,338,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.094 (the Company).

The Company was incorporated on 24 July 2013, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2259 on 14 September 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, most recently on 19 August 2013, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, above-mentioned, published in the Mémorial number 2605 on 18 October 2013.

The Sole Shareholder is here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in share capital of the Company; and

II. the agenda of the meeting is as follows:

1. Creation of classes of mandatory redeemable preferred shares in the share capital of the Company, namely (i) class A mandatory redeemable preferred shares and (ii) class B mandatory redeemable preferred shares having the rights, obligations and characteristics as described in the articles of association of the Company;

2. Reclassification of the existing six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) mandatory redeemable preferred shares into six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) class A mandatory redeemable preferred shares;

3. Creation of a specific share premium account connected to the class A mandatory redeemable preferred shares and a specific share premium account connected to the class B mandatory redeemable preferred shares;

4. Reallocation of the amount currently booked in the existing mandatory redeemable preferred shares share premium account, i.e. six hundred forty million eight hundred twenty-seven thousand United States Dollars (USD 640,827,000.-) into the share premium account connected to the class A mandatory redeemable preferred shares;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.-) in order to bring the share capital from its present amount of forty million three hundred thirty-eight thousand United States Dollars (USD 40,338,000.-) to forty million three hundred thirty-eight thousand and two United States Dollars (USD 40,338,002.-) by way of the creation and issuance of two (2) class B mandatory redeemable preferred shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

6. Subscription for and payment of the share capital increase as specified under item 5. above by two contributions in kind;

7. Amendment and full restatement of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above-mentioned changes;

8. Amendment and full restatement of article 16 of the articles of association of the Company to reflect the above-mentioned changes;

9. Amendment and full restatement of article 17.2 of the articles of association of the Company to reflect the above-mentioned changes;

10. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Capita Asset Services, Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned changes in the share register of the Company; and

11. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of mandatory redeemable preferred shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS) and (ii) the class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS), having the rights, obligations and characteristics as described in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) mandatory redeemable preferred shares into six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create a specific share premium account connected to the Class A MRPS and a specific share premium account connected to the Class B MRPS.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reallocate the amount currently booked in the existing MRPS share premium account, i.e. six hundred forty million eight hundred twenty-seven thousand United States Dollars (USD 640,827,000.-), into the share premium account connected to the Class A MRPS.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.-) in order to bring the share capital from its present amount of forty million three hundred thirty-eight thousand United States Dollars (USD 40,338,000.-) to forty million three hundred thirty-eight thousand and two United States Dollars

(USD 40,338,002.-) by way of the creation and issuance of two (2) Class B MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to two (2) Class B MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of two (2) receivables that the Sole Shareholder holds against D+H Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201361 and having a share capital of twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002.-), in the respective amounts of seventy million one hundred twenty eight thousand seven hundred fifty five United States Dollars and twelve cents (USD 70,128,755.12) and eighty nine million seven hundred thirty three thousand seven hundred and twelve United States Dollars and fifty six cents (USD 89,733,712.56), i.e. an aggregate amount of one hundred fifty nine million eight hundred sixty two thousand four hundred sixty seven United States Dollars and sixty eight cents (USD 159,862,467.68) (together, the Receivables), which will be allocated as follows:

- an amount of two United States Dollars (USD 2.-) to the share capital account of the Company; and
- an amount of one hundred fifty nine million eight hundred sixty two thousand four hundred sixty five United States Dollars and sixty eight cents (USD 159,862,465.68) to the share premium account connected to the Class B MRPS of the Company.

The valuation of the Receivables is evidenced by a certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged by the management of the Company, stating that:

- “(i) The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivables;
- (ii) The Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction;
- (iii) The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- (iv) The Receivables are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivables and the Receivables are not subject to any attachment;
- (v) There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivables be transferred to it;
- (vi) According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivables are freely transferable;
- (vii) All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivables to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Receivables;
- (viii) All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivables to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered; and
- (ix) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Receivables is at least equal to one hundred fifty nine million eight hundred sixty two thousand four hundred sixty seven United States Dollars and sixty eight cents (USD 159,862,467.68) and since such valuation, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company.”

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 5 of the Articles to reflect the above-mentioned changes, so that it shall read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company amounts to forty million three hundred thirty-eight thousand and two United States Dollars (USD 40,338,002.-) and is represented by:

- (i) thirty-three million eight hundred sixty-five thousand (33,865,000) ordinary shares (Ordinary Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- (ii) six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each, which are redeemable in accordance with these Articles (Class A MRPS); and

(iii) two (2) class B mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each, which are redeemable in accordance with these Articles (Class B MRPS and together with the Class A MRPS, the MRPS).

The Ordinary Shares and the MRPS are together referred to as the Shares.

5.2. The share capital (Ordinary Shares and MRPS) may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts (including an account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" as defined in the Luxembourg Standard Chart of Accounts defined in the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 (the Account 115)) which may be connected to one or several classes of Shares.

5.4. The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the relevant class of MRPS.

5.5. All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made in accordance with applicable Luxembourg law by means of sums available for distribution pursuant to Luxembourg law (distributable funds, inclusive of any reserve established with funds received by the Company) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose pursuant to a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. Provided that such redemption is allowed under Luxembourg law, the MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) year period from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date) and may redeem the MRPS at any time before such date (an Optional Redemption). In no case, however, may the MRPS be redeemed unless (x) such redemption is not expected to prevent the Company from paying any and all of its obligations which rank senior to the MRPS when they fall due and (y) each holder of such senior obligations consents. If either of these conditions is not met, an Optional Redemption will be deferred, or the Final Mandatory Redemption Date will be extended, until such time as both of the foregoing conditions are satisfied.

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, any holder of MRPS is entitled to request the redemption of all or part of the MRPS with prior written notice of eight (8) calendar days to the Company, provided that no obligations of the Company whether secured or unsecured which rank prior to the MRPS are outstanding at the time of such redemption.

(iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the nominal value of the redeemed MRPS, plus any outstanding share premium or amounts booked in Account 115 (if any) attached to the relevant class of MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed, plus any declared but unpaid cumulative preferred dividend attached to the redeemed MRPS. The redemption price may be paid fully in cash or fully in kind or partially in cash and partially in kind."

5.6. Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

5.7. All MRPS are issued in the form of convertible shares into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following conditions:

(i) Notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the MRPS, it being understood that if such request to convert is sent during the notice period of redemption mentioned in article 5.5 (ii) above, the request of redemption will be cancelled and the MRPS will be converted instead; and

(ii) Each MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the par value of one MRPS plus any declared but unpaid cumulative preferred dividends attached to such MRPS, divided by the fair market value of one Ordinary Share on the date of conversion (which in any case shall not be less than the nominal value of this Ordinary Share). Any share premium or any other reserve (including Account 115) attached to the converted MRPS shall be converted into the corresponding share premium or reserve (including Account 115) attached to the Ordinary Shares so issued. No decimal of shares will be issued. The Board (as defined below) may (in case of decimals) round down the number of Ordinary Shares to be issued to the closest integer number.

5.8. In case of a distribution of contributions to share capital, the MRPS share capital must be fully reimbursed first before any such share capital distribution is made relating to the Ordinary Shares; and in case of a distribution of share premium reserves (or amounts booked in Account 115), the share premium (or amounts booked in account 115) attached to the MRPS must be fully reimbursed first before any such distribution is made relating to the Ordinary Shares.

5.9. The MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the Ordinary Shares for the matters set forth in article 17 below."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 16 of the Articles to reflect the above-mentioned changes, so that it shall read as follows:

“ 16.1. Allocation of profits.

16.1.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.1.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend in accordance with this article 16.

16.1.3 No dividend right shall be conferred until one of the three following events occurs:

- (a) an annual or interim dividend is declared payable;
- b) the MRPS are redeemed by the Company or redeemed by the MRPS holders; or
- c) the Company is liquidated.

16.1.4 In addition, a dividend payment will not be approved if at the time of such deliberation the Company does not have sufficient liquid assets to cover its expenses and its due and payable obligations in light of such proposed dividend.

16.1.5 The Class A MRPS shall carry a cumulative preferential dividend as agreed by the Company and its shareholders in good faith, on the basis of a transfer pricing study requested by the Company and applied on a prorata temporis basis on the nominal value of the Class A MRPS and on the attached Class A MRPS share premium or Class A MRPS Account 115 (if any).

The Class A MRPS shall have no other rights to participate in the profits of the Company.

16.1.6 The holder of Class B MRPS will be entitled to an annual cumulative preferred dividend as agreed by the Company and its shareholders in good faith, on the basis of a transfer pricing study requested by the Company (equal to:

(i) a fixed return that will be computed on the par value of the Class B MRPS and attached Class B MRPS premium account (if any) or Class B MRPS Account 115 (if any) and

(ii) variable preferential dividend corresponding to any income realized by DH S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.094 on its assets in connection with its financing activities originally financed by Class B MRPS (including notably MRPS issued by FT Luxembourg Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.226 and profits from foreign exchange fluctuations relating to the assets originally funded by the Class B MRPS and those relating to the reinvested profits of these assets) minus

- (a) the fixed return on the Class B MRPS;
- (b) the fixed return computed on the MRPS issued by FT Luxembourg Holdco S.à r.l.;
- (c) the prorata part of the fixed interest accrued and due on the loan also funding the MRPS issued by FT Luxembourg Holdco S.à r.l.;
- (d) the operating expenses in relation with the above-mentioned assets/ income; and
- (e) an appropriate margin to be determined by a transfer pricing study requested by the Company.

16.1.7 Any surplus left after the payment of the cumulative preferential dividend according to articles 16.1.5 and 16.1.6 shall be distributed to the holder of Ordinary Shares (on a pro rata basis) or allocated to a reserve account or carried forward pursuant to a resolution of the shareholders.

16.1.8 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company;
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company; and
- (vi) such distribution is made in accordance with the articles 16.1.5, 16.1.6 and 16.1.7.

The Class B MRPS shall have no other rights to participate in the profits of the Company.”

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 17.2 of the Articles to reflect the above-mentioned changes, so that it shall read as follows:

17.2. After payment of all third parties and shareholder debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the holder(s) of MRPS will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the reimbursement of the MRPS nominal value, plus any outstanding share premium (or amounts booked in the Account 115) attached to these MRPS and, to the extent the Company has sufficient profits and other reserves (including share premiums) available for distribution, any declared cumulative preferred dividend unpaid or not declared”.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant power and authority to any manager of the Company and any employee of Capita Asset Services, Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned changes in the share register of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour de novembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

D+H Ltd, une société régie par les lois de l'Ontario, dont le siège social est situé au 939, Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, Ontario, M4G 4H7, Canada, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de l'Ontario sous le numéro 1840733 (l'Associé Unique), en sa capacité d'associé unique de D+H S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 40.338.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.094 (la Société).

La Société a été constituée le 24 juillet 2013 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 14 septembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2259. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 août 2013 suivant acte de Maître Francis Kessler, précité, publié au Mémorial le 18 octobre 2013 numéro 2605.

L'Associé Unique est ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société; et

II. l'ordre du jour est le suivant:

1. Création de classes de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A et (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B disposant des droits, obligations et caractéristiques mentionnés dans les statuts de la Société;

2. Reclassification des six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables actuelles en six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A;

3. Création d'un compte de prime d'émission particulier lié aux parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A et d'un compte de prime d'émission particulier lié aux parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B;

4. Réaffectation du montant actuellement comptabilisé dans l'actuel compte de prime d'émission lié aux parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, à savoir six cent quarante millions huit cent vingt-sept mille dollars américains (USD 640.827.000,-) au sein du compte de prime d'émission lié aux parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante millions trois cent trente-huit mille dollars américains (USD 40.338.000,-) à quarante millions trois cent trente-huit mille et deux dollars américains (USD 40.338.002,-) par voie de création et d'émission de deux (2) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital social tel que mentionné au point 5. ci-dessus par un apport en nature;

7. Modification et refonte complète de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

8. Modification et refonte complète de l'article 16 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

9. Modification et refonte complète de l'article 17.2 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

10. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Capita Asset Services, Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société; et

11. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A (les PSPOR de Classe A) et (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B (les PSPOR de Classe B), ayant les droits, obligations et caractéristiques tels que mentionnés dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables actuelles en six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) PSPOR de Classe A.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer un compte de prime d'émission particulier lié aux PSPOR de Classe A et un compte de prime d'émission particulier lié aux PSPOR de Classe B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réaffecter le montant actuellement comptabilisé dans l'actuel compte de prime d'émission lié aux PSPOR, à savoir six cent quarante millions huit cent vingt-sept mille dollars américains (USD 640.827.000,-) au sein du compte de prime d'émission lié aux PSPOR de classe A.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante millions trois cent trente-huit mille dollars américains (USD 40.338.000,-) à quarante millions trois cent trente-huit mille et deux dollars américains (USD 40.338.002,-) par voie de création et d'émission de deux (2) PSPOR de Classe B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) PSPOR de Classe B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en deux (2) créances que l'Associé Unique détient vis-à-vis de D+H Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201361 et disposant d'un capital social de de vingt mille et deux dollars américains (USD 20.002,-), dont les montants respectifs s'élèvent à soixante-dix millions cent vingt-huit mille sept cent cinquante-cinq dollars américains et douze centimes de dollar américain (USD 70.128.755,12) et quatre-vingt-neuf millions sept cent trente-trois mille sept cent douze dollars américains et cinquante-six centimes de dollar américain (USD 89.733.712,56), c'est-à-dire à un montant total de cent-cinquante-neuf millions huit cent soixante-deux mille quatre cent soixante-sept dollars américains et soixante-huit centimes de dollar américain (USD 159.862.467,68) (ensemble les Créances) qui seront affectées de la manière suivante:

- un montant de deux dollars américains (USD 2,-) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de cent-cinquante-neuf millions huit cent soixante-deux mille quatre cent soixante-cinq dollars américains et soixante-huit centimes de dollar américain (USD 159.862.465,68) au compte de prime d'émission lié aux PSPOR de Classe B de la Société.

L'évaluation des Créances est prouvée par un certificat émis par l'Associé Unique et reconnu par la gérance de la Société, indiquant que:

- «(i) L'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique des Créances;
- (ii) Les Créances sont certaines et seront exigibles en date due et sans aucune déduction (certaines, liquides et exigibles);
- (iii) L'Associé Unique est le seul titulaire de droits au titre des Créances et a le droit de disposer des Créances;
- (iv) Les Créances ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit au titre des Créances et les Créances ne sont soumises à aucun privilège;
- (v) Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que les Créances lui soient cédées;
- (vi) En vertu du droit applicable et des statuts respectifs ou autres documents constitutifs, tels que modifiés, les Créances sont librement cessibles;
- (vii) Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute juridiction compétente, découlant de l'apport en nature des Créances à la Société seront accomplies dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature, de sorte que la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété des Créances;
- (viii) Toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour l'accomplissement la remise et la réalisation des Créances à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou seront obtenues conformément au droit de la juridiction du ressort de laquelle l'Associé Unique est immatriculée; et
- (ix) Sur base des principes comptables généralement acceptés la valeur des Créances est au moins égale à cent-cinquante-neuf millions huit cent soixante-deux mille quatre cent soixante-sept dollars américains et soixante-huit centimes de dollar américain (USD 159.862.467,68), et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis cette évaluation.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement auprès des autorités de l'enregistrement.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société s'élève à quarante millions trois cent trente-huit mille et deux dollars américains (USD 40.338.002,-) et est représenté par:

- (i) trente-trois millions huit cent soixante-cinq mille (33.865.000) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- (ii) six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR de Classe A); et
- (iii) deux (2) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR de Classe B et avec les PSPOR de Classe A, les PSPOR);

Les Parts Ordinaires et les PSPOR sont ensemble, désignées comme les Parts.

5.2. Le capital social (Parts Ordinaires et PSPOR) peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Les associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission (notamment un compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" tel que défini dans le Plan Comptable Normalisé défini dans le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 (le Compte 115)) attaché à une ou plusieurs classes de Parts.

5.4. Les détenteurs des Parts Ordinaires bénéficieront exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission ou au Compte 115 (le cas échéant) attaché aux Parts Ordinaires. Les détenteurs des PSPOR bénéficieront exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission et au Compte 115 (le cas échéant) attaché à la classe concernée de PSPOR.

5.5. Toutes les PSPOR sont émises sous la forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR ne peut être fait que conformément à la loi luxembourgeoise applicable au moyen de sommes disponibles pour la distribution selon la loi luxembourgeoise (fonds distribuables, y compris toute réserve établie avec les fonds reçus par la Société) ou les produits d'une nouvelle émission faite aux fins de rachat, conformément à une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés. A la condition qu'un tel rachat soit autorisé selon la loi luxembourgeoise, les PSPOR seront rachetées suivant les termes et conditions suivants:

- (i) la Société rachète toutes les PSPOR alors en circulation à l'expiration d'une période de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les PSPOR sont émises (la Date de Rachat Obligatoire Finale), et peut racheter les PSPOR à tout moment

avant ladite date (un Rachat Optionnel). En aucun cas cependant les PSPOR ne peuvent être rachetées, sauf si (x) ledit rachat n'empêche pas la Société de payer tout ou partie de ses obligations qui sont prioritaires aux PSPOR lorsqu'elles arrivent à échéance et (y) chaque détenteur desdites obligations prioritaires y consent. Si l'une ou l'autre des conditions n'est pas remplie alors le Rachat Optionnel sera différé, ou la Date de Rachat Obligatoire Finale sera reportée jusqu'au moment où les deux conditions qui précèdent soient remplies.

(ii) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, et à tout moment avant cette date, tout détenteur de PSPOR est en droit de demander le rachat de tout ou partie des PSPOR avec un préavis écrit de 8 jours calendaires à la Société, à condition que toutes les obligations de la Société, garanties ou non, qui sont prioritaires aux PSPOR soient honorées au moment dudit rachat.

(iii) le prix de rachat des PSPOR devant être rachetées sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus toutes primes d'émission en circulation ou les montants comptabilisés dans le Compte 115 (le cas échéant) attachés à la classe concernée de PSPOR et attribuables aux PSPOR ainsi rachetées, plus tout dividende déclaré préférentiel cumulatif mais impayé liés aux PSPOR rachetées. Le prix de rachat pourra être payé intégralement en numéraire ou intégralement en nature ou partiellement en numéraire et en nature.

5.6. Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après le rachat et par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

5.7. Toutes les PSPOR sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Ordinaires. Les PSPOR peuvent être converties en Parts Ordinaires aux conditions suivantes:

(i) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, le détenteur de PSPOR peut à tout moment avant cette date demander (en une ou plusieurs fois) par écrit de convertir en Parts Ordinaires tout ou partie des PSPOR, étant entendu que si cette demande de conversion est envoyée durant la période d'avis de rachat mentionnée à l'article 5.5 (ii) ci-dessus, la demande de rachat sera annulée et les PSPOR seront alors converties à la place; et

(ii) Chaque PSPOR sera convertie en un nombre fixe de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale d'une PSPOR plus tout dividende préférentiel déclaré cumulatif impayé attaché à cette PSPOR, divisé par la valeur juste de marché d'une Part Ordinaire à la date de la conversion (qui dans tous les cas ne peut être inférieure à la valeur nominale de ladite Part Ordinaire). Toute prime d'émission ou toute autre réserve (notamment le Compte 115) attachées aux PSPOR converties sera convertie en une prime d'émission ou en une réserve correspondante (notamment le Compte 115) attachée aux Parts Ordinaires ainsi émises. Aucune fraction de parts sociales ne sera émise. Le Conseil (tel que défini ci-dessous) peut (en cas de fraction) arrondir au nombre entier inférieur le nombre des Parts Ordinaires à émettre.

5.8. Dans le cadre d'une distribution d'apports au capital social, les PSPOR devront être intégralement remboursées en premier avant toute distribution de capital social se rapportant aux Parts Ordinaires, et en cas d'une distribution de réserves de prime d'émission (ou des montants comptabilisés au Compte 115), la prime d'émission (ou les montants comptabilisés au Compte 115) attachée aux PSPOR devra être intégralement remboursée en premier avant toute distribution se rapportant aux Parts Ordinaires.

5.9. Les PSPOR se classent après toutes les dettes contractées par la Société mais se classent avant les Parts Ordinaires pour les sujets énoncés à l'article 17 ci-dessous.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement l'article 16 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« 16.1. Affectation des bénéfices.

16.1.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.1.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, conformément au présent article 16.

16.1.3 Aucun droit au dividende ne sera octroyé jusqu'à ce que l'un des trois événements suivants se produise:

- a) des dividendes annuels ou intérimaires sont déclarés exigibles;
- b) les PSPOR sont rachetées par la Société ou rachetées par les détenteurs de PSPOR; ou
- c) la Société est liquidée.

16.1.4 En outre, le paiement d'un dividende ne sera pas approuvé si au moment de la délibération la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour couvrir ses dépenses et ses obligations payables et exigibles à la lumière de ce dividende proposé.

16.1.5 les PSPOR de Classe A sont assorties d'un dividende préférentiel cumulatif tel que convenu par la Société et ses associés de bonne foi, sur la base d'une étude de prix de transfert demandé par la Société et calculé prorata temporis sur la valeur nominale des PSPOR de Classe A et de la prime d'émission liée aux PSPOR de Classe A ou du Compte 115 attaché aux PSPOR de Classe A (le cas échéant).

Les PSPOR de Classe A n'auront pas d'autres droits de participation aux bénéfices de la Société.

16.1.6 Le détenteur de PSPOR de Classe B aura droit à un dividende cumulatif annuel (calculé sur le nombre de jours écoulés dans l'année concernée sur une base de 365 jours par an) égal à:

(a) un rendement fixe qui sera calculé en fonction de la valeur nominale des PSPOR de Classe B, de la prime d'émission liée aux PSPOR de Classe B (le cas échéant), ou du Compte 115 attaché aux PSPOR de Classe B (le cas échéant), et

(b) un dividende préférentiel variable correspondant à tout revenu réalisé par DH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 179.094 au titre de ses actifs liés à ses activités de financement financées au départ par les PSPOR de Classe B (y compris notamment les PSPOR émises par FT Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 164.226 ainsi que les bénéfices issus des fluctuations du cours des changes liées aux actifs financés au départ par les PSPOR de Classe B, et ceux liés aux bénéfices desdits actifs réinvestis) moins

(a) le rendement fixe au titre des PSPOR de Classe B;

(b) le rendement fixe au titre des PSPOR émis par FT Luxembourg Holdco .à r.l.;

(c) la part proportionnelle des intérêts fixe cumulés et exigibles au titre du prêt finançant également les PSPOR émis par FT Luxembourg Holdco S.à r.l.;

(d) les frais d'exploitation en lien avec les actifs/revenus ci-dessus mentionnés; et

(e) une marge appropriée à déterminé par une étude de prix de transfert demandé par la Société.

16.1.7 Tout excédent restant après le paiement du dividende cumulatif préférentiel selon les articles 16.1.5 et 16.1.6. sera reversé aux détenteurs des Parts Ordinaires (au prorata) ou affecté à un compte de réserve ou reporté conformément à une résolution des associés.

16.1.8 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés;

(v) lorsque les dividendes intérimaires versés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le surplus à la Société; et

(vi) cette distribution doit être faite conformément aux articles 16.1.5, 16.1.6. et 16.1.7.

Les PSPOR de Classe B n'auront pas d'autres droits de participation aux bénéfices de la Société.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement l'article 17.2 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **17.2.** Après paiement des dettes et passifs des associés envers les tiers ou les dépôts de fonds à cet effet, le(s) propriétaire(s) de PSPOR aura(ont) droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal au remboursement de la valeur nominale des PSPOR, plus toute prime d'émission en circulation (ou les montants comptabilisés au Compte 115) attachée à ces PSPOR et, dans la mesure où la Société dispose de suffisamment de profits et d'autres réserves (dont les primes d'émissions) disponibles pour une distribution, tout dividende préférentiel cumulatif non payé ou déclaré.»

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Capita Asset Services, Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte dans sa version originale.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202427/521.

(150227812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 52.433.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration de la Société datée du 23 novembre 2015 que:

- Madame Katia CAMBON, administrateur de la Société, a été nommée Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat;

- Le siège social de la Société a été transféré au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2015.

De plus, il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 novembre 2015 que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;

- Madame Marina KERNEUR, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

- Le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2020:

(i) Madame Katia CAMBON, administrateur et président du Conseil d'Administration;

(ii) Madame Christelle MATHIEU, administrateur; et

(iii) Réviconsult S.à r.l., Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201850/25.

(150226391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.434.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.197.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 December 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., registered with the RCS under number B 196197, with a share capital of EUR 3,418,375.-(three million four hundred eighteen thousand three hundred seventy-five euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF 1 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 11

June 2015 number 1472, which articles of incorporation have been amended for the last time on 25 November 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-seven thousand three hundred forty-seven (27,347) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,418,375.- (three million four hundred eighteen thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 3,434,875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 132 (one hundred thirty-two) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

b) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 15.48 (fifteen euro and forty-eight cents);

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,434,875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 27,479 (twenty-seven thousand four hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,418,375.- (three million four hundred eighteen thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 3,434,875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 132 (one hundred thirty-two) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents) allocated as explained hereinafter.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 132 (one hundred thirty-two) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 15.48 (fifteen euro and forty-eight cents).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,434,875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 27,479 (twenty-seven thousand four hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Emma Heighton, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 3 décembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196197, avec un capital social de EUR 3.418.375,- (trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF 1 S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 juin 2015, numéro 1472, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 novembre 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par vingt-sept mille trois cent quarante-sept (27.347) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 3.418.375,- (trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par voie de création et d'émission de 132 (cent trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

b) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de souscription de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes) qui seront alloués (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 15,48 (quinze euros et quarante-huit centimes);

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 27.479 (vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 3.418.375,- (trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 132 (cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes), alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 132 (cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 15,48 (quinze euros et quarante-huit centimes).

L'ensemble des 132 (cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 27.479 (vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27947. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202786/191.

(150227026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Norpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 66.703.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Janusz NIERADKA, employé, né le 16 septembre 1957 à Lublin (Pologne), demeurant à F-57730 Macheren, 14, rue de Château-Salins (France).

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée «NORPEL S.à r.l.», avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.703, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922 du 21 décembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942 du 13 mai 2006.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Janusz NIERADKA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015201886/46.

(150226552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Est4te Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.773.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUATRE JOUR DU MOIS DE DECEMBRE,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EST4TE FOUR HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184773 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1106 du 2 mai 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Alfio RICIPUTO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Alfio RICIPUTO, employé, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires de classe A et toutes les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions privilégiées sans droit de vote de classe B, toutes sous forme nominative, émises sont représentés à la présente assemblée. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;

2. Nomination de Monsieur Alfio Riciputo, résidant professionnellement au 89A, rue Pafèbruch, L-8308 Capellen en qualité de liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs;

3. Divers.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, dans chaque classe d'actions, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Monsieur Alfio Riciputo, résidant professionnellement au 89A, rue Pafèbruch, L-8308 Capellen.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. REISCH, A. RICIPUTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38678. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015202506/62.

(150228257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

DFR SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 194.258.

Extrait de cession de parts du 25 novembre 2015

1. Il en résulte d'une cession de parts du 25 novembre 2015 que Madame Ana Catarina DE SOUSA MARTINS, née le 12 mars 1990, demeurant à L-9016 Ettelbruck, 5, rue de l'Ecole Agricole.

Propriétaire de 50 parts sociales de la société à responsabilité limitée DFR SARL, établie et ayant son siège social à L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 194258.

a cédée à:

2. Monsieur Paulo Jorge INACIO DA SILVA, né le 15 août 1980 à Batalha-Leiria (P), demeurant à L-9011 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange.

Propriétaire de 50 parts sociales de la société à responsabilité limitée DFR SARL, établie et ayant son siège social à L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 194258.

Fait à Angelsberg, le 25 novembre 2015.

COMPTABILITE STC SARL

Mandataire

Référence de publication: 2015204434/20.

(150230341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Lors de son assemblée ordinaire du 19 novembre 2015, l'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période de 3 ans:

- Administrateur A, Mr Geraldo Wickert
- Administrateur B, Monsieur John Kleynhans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204454/14.

(150229852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

WRM Auto-Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 2, route de Haller.

R.C.S. Luxembourg B 109.268.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016053986/9.

(160012261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.
